

TROC NOZ DU TELETHON SAMEDI 6 DECEMBRE 2025 (15 H / 22 H)

(Vide-dressing, sport, vaisselle, jouets, puériculture, divers...)



Avec la participation du Tennis Club de Guidel



SALLE DE KERPRAT – Allée de Kerprat (à côté de l'Estran) – 56520 GUIDEL
GPS : lat. 47.7878711 – long. -3.4863189000000148

BULLETIN D'INSCRIPTION : service.manifestation@mairie-guidel.fr

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse : Ville : Mail :

Carte d'identité : N° Délivrée le : à
Ou permis de conduire : n° Délivré le : à
Ou passeport : N) Délivré le : à

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE

Articles exposés : dressing : ☐ Puériculture : ☐ Vaisselle Jouets : ☐ Autres ? : ☐

La table de 1 mètre avec une chaise	5 €	X	=	€ (maximum 6 tables)
Emplacement d'un portant (non fourni)	5 €	X	=	€
Total			=	€

Bulletin à renvoyer à : MAIRIE – SERVICE MANIFESTATION – 11 PLACE DE POLIGNAC – 56520 GUIDEL

Accompagné du paiement par chèque à l'ordre de l'AFM TELETHON, et de la photocopie de la pièce d'identité.

Je soussigné (e), M _____, reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Troc du samedi 6 décembre 2025 et déclare l'accepter sans réserve et atteste ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A, _____ le, _____ Signature

PARTIE A CONSERVER ✂-----

REGLEMENT : LE TROC ET PUCES est organisé par la Mairie de Guidel, et est ouvert exclusivement à tous les particuliers, les associations et amicales. Il est autorisé la vente de tout article (sauf armes à feu et armes blanches). Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de détérioration, de vol ou de préjudice. L'organisateur décline toute responsabilité, qui demeure celle de l'exposant, quant à la conformité, l'état de manière générale, la fiabilité des articles vendus. Seront exposants, les personnes physiques et morales dont le bulletin d'inscription sera dûment complété, daté, signé et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de : **AFM TELETHON (Avant le 28 novembre 2025)**.

Les exposants seront accueillis entre 13h30 et 15h, munis de leur pièce d'identité et devront être en place pour 15 h. Tout exposant s'engage à être présent au plus tard à 15 h et devront rester en place de 15 h à 22 h. Toutes réservations non occupées à 15 h seront annulées au profit d'un exposant en attente, son règlement restant la propriété de la Mairie. Le droit d'entrée de 1 € par personne, gratuit jusqu'à 12 ans, reviendra exclusivement à l'AFM TELETHON ainsi que la vente des boissons et des encas. La vente ou le don d'animaux ou de denrées alimentaires, par l'exposant, seront strictement interdits sur le site.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entraîner des troubles lors de la manifestation ; tout exposant respectera le cadre et le matériel fourni par l'organisateur. Chaque exposant est autorisé à rentrer sur le site avec une seule personne, au-delà toute entrée sera payante. Les emplacements seront nominatifs et ne sera toléré aucune modification concernant leur attribution. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis dès le nombre de place atteint.